L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 JUIN 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 17 JUIN 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Fendel Horn, constable, au No. 125 rue Lafayette, un lot de meubles.

Encore le bill Morrison sur le tarif des Etats-Unis.

Il nous est impossible d'entendre remettre sur le tapis la question du tarif—surtout quand c'est M. Morrison qui la représente—sans relever vivement la tête et dresser anxieusement les oreilles. On sait ce que demande l'opiniâtre avocat du libre échange, l'ennemi cordial de notre industrie sucrière. Il voudrait, s'il était possible, abaisser le niveau général des droits, mais comme la mesure rencontre une foule de difficultés et d'ardentes oppositions de la part des membres de la Chambre, du concours desquels il a le plus grand besoin, vu que la diminution blesse les intérêts de leurs commettants, il est prêt à faire des concessions pour gagner quelques voix qui, autrement lui feraient défaut, quitte à se rabattre, en définitive, sur les sucres, qui donnent plus de prise que les autres articles et sont plus faciles à frapper.

Il y a à cela deux bonnes raisons, aux yeux de M. Morrisou : d'abord, il n'y aurait d'affecté par la diminution qu'un seul Etat, qui est situé à l'extrême sud et compte peu de défenseurs. Autre avantage énorme à sacrifier l'industrie sucrière : une baisse de 20, même de 10 pour cent seulement amènerait un changement sérieux dans l'économie budgétaire; la diminution ferait—on le dit du moins—tomber considérablement les prix d'un article de première nécessité dont le peuple américain fait un énorme usage, ce à quoi serait sensible le consommateur. Ce n'est qu'un sophisme, un leurre, nous le savons, mais il y a toujours moyen de faire croire au bon public, assez peu ferré sur les questions financières, que les dix ou vingt millions rognés sur le tarif des sucres lui rentreraient dans la poche.

Ajoutons que l'administration, le Président en particulier et le secrétaire Manning se sont montrés favorables à la mesure qu'il propose. C'est le motif principal qui l'a déterminé, après bien des hésitations, à demander presqu'immédiatement la prise en considération de son bill. On se croit fort quand on sent derrière soi l'autorité du chef de l'Etat, vous encourageant, au besoin, prête à vous donner un coup d'épaule.

Ce qui aggrave encore le danger pour notre industrie sucrière menacée, c'est l'état de dispersion où se trouve la Chambre. Une grande partie des Représentants ont disparu; ils sont allés, les uns soigner leur santé, les autres vaquer à leurs petites affaires personnelles. L'absence momentanée de M. Cleveland pour les raisons que chacun sait, n'est peut-être pas étrangère à cette débandade générale, conformément au proverbe un peu vulgaire, mais éternellement vrai et d'une application universelle : "quand le chat n'est point là, les souris dansent." Il est vrai que depuis, le Président est rentré à la Maison Blanche.

On compte jusqu'à cent quarante absences. Nous savons bien que les membres appartenant aux deux partis se sont entendus de manière à égaliser, plus ou moins, les chances des deux côtés—le républicain opposé au projet ayant promis de s'abstenir de voter tant que le démocrate avec qui un arrangement a été pris n'occupera pas son siège. Mais, dans une semblable situation, un scrutin est très aléatoire, et l'industrie sucrière qui, dans les circonstances les plus favorables, a déjà trop peu de soutiens, court de grands risques d'être sacrifiée. Peu importe que le vote en question soit le résultat d'une surprise, l'on sait que pas moins en lieu et rien ne l'empêchera d'avoir son plein et entier effet.

Les partisans de la Louisiane ne perdent pas courage; leur confiance se fonde sur l'opposition que font au projet Morrison certains journaux très-influents du Nord. Néanmoins, quoi que disent et tentent ces organes de l'opinion publique, ils ne feront pas que les absents soient à leurs places et que les membres du Congrès qui sont dispersés dans le pays et dont il faut les voix pour sauver la situation, répondent à l'appel au moment décisif.

Nous ne voyons qu'une seule considération qui soit de nature à nous rassurer: C'est que la session est fort avancée et qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, que M. Morrison obtienne, avant la clôture, un débat sur le fond. Il n'en résulterait pas moins un détestable précédent qui exercerait, sur la session d'automne et d'hiver, une fâcheuse influence—chose qu'il faut éviter à tout prix.

Maintenant plus que jamais, nous sentons l'immense besoin d'être défendus hardiment, opiniâtrément et, surtout avec unanimité, par nos mandataires. Dans un moment aussi solennel, nous ne concevrions point la moindre absence. La négligence, l'abandon du poste équivaudrait à une trahison.

C'est aujourd'hui même, jeudi, que M. Morrison engage la partie, qui est d'autant plus périlleuse pour nous qu'il n'y aura pour ainsi dire pas de discussion. On ira, très probablement, au vote, sans désemparer; tout sera décidé dès ce soir, et nous saurons, cette nuit, peut-être plus tôt, à quoi nous en tenir sur le résultat. Nous avons la confiance que nos représentants ne se contenteront pas de voter en bons et braves Louisianais, mais qu'ils useront de leur influence sur leurs amis, sur les partisans des industries nationales qui, quoi qu'on prétende, sont très nombreux à la Chambre.

Nous espérons qu'ils sauront déjouer les menées souterraines de l'auteur du bill. Il en est du Congrès comme de toutes les assemblées délibérantes: Chacun y a des intérêts particuliers à défendre, les intérêts de ses commettants devenus ses clients; chacun, par conséquen, a quelque largesse à obtenir, quelque allocation à demander. M. Morison passe une partie de son temps, en attendant la séance décisive, à aller de l'un à l'autre, la menace à la bouche, et déclarant que si la prise en considération de son projet est rejetée, la Chambre ne votera aucune autre mesure législative, qu'elle se contentera d'en faire avec le budget—de sorte que beaucoup de Représentants se trouvent, selon son dire, intéressés à voter pour lui, afin de pouvoir obtenir ensuite un vote pour eux mêmes. Il y a peut-être là une tactique parlementaire habile, et nous ne connaissons que trop d'exemples prouvant que bien des décisions sont plutôt le résultat des intrigues de couloirs que des arguments mis en avant dans les discussions publiques.

C'est à nos défenseurs, aux amis de la Louisiane, aux partisans déclarés de l'industrie sucrière américaine, de renverser ces intrigues. Qu'on ne l'oublie pas—il s'agit de la prospérité de tout un Etat, de la fortune de plus de onze cents planteurs, du gagne-pain de quatre à cinq cent mille travailleurs qui ont chacun une famille à soutenir.

Le succès, dans de telles circonstances, vaut bien la satisfaction de l'amour propre, le triomphe des idées sauvées d'une coterie de théoriciens affolés de libre-échange.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 12 juin :

—Le samedi, 29 mai, M. Joseph Vial, en faisant un puits artésien sur la propriété de M. Baguré, dans la rue du Lac, à Mandeville, a retiré, à une profondeur de soixante-dix pieds, du sable auquel était mêlée une substance d'un jaune qui brillait au soleil. Il en a apporté une petite quantité à Covington, où un bijoutier, après examen, a déclaré que c'était de la poudre d'or pûr. On l'enverra à l'hôtel de la Monnaie de la Nlle-Orléans, et si c'est réellement de l'or, on commencera les fouilles tout de suite. La veine dans laquelle la substance a été découverte a vingt pieds d'épaisseur et se trouve à soixante-dix ou quatre-vingt-dix pieds de la surface du sol.

—L'élection du maire et des aldermen de notre ville s'est passée tranquillement lundi, et les titulaires, qui ont fidèlement servi la corporation, ont été réélus à l'unanimité des voix. Voici leurs noms :

Maire—Le Dr E. R. Randolph.

Aldermen—E. Frederick, H. J. Smith, Jules Péchon, Victor Planche, Thos. Davis, James Taylor.

Le trésorier, le secrétaire et le marshal sont choisis par les aldermen. Ceux qui occupent les trois places devraient être réélus. M. J. Cabier a rempli dignement ses devoirs de trésorier, et s'il consent à exercer les mêmes fonctions, il y sera, sans doute, appelé de nouveau sans opposition. Nous en dirons autant du marshal, M. Dillon. Le secrétaire s'étant acquitté de son mandat avec habileté et à la satisfaction de tous, devrait être réélu par un vote unanime.

—*Décédée*, à Covington, le 12 juin courant, à l'âge de 78 ans, Mary Roche, née Dunn, veuve de John Roche. Elle avait vu le jour dans le comté Tipperary, Irlande.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 12 juin :

Le *Pionnier* de l'Assomption commence aujourd'hui la vingt-neuvième année de son existence ou de sa carrière.

Ce n'est pas à nous qu'il convient de dire que le *Pionnier*, pendant les vingt-huit années écoulées, a fait preuve d'énergie, de volonté, de patriotisme et de devoir scrupuleusement rempli.

Toutefois, si le *Pionnier* n'avait pas été le serviteur fidèle d'une cause juste et d'une honnête communauté, s'il n'avait point été le véritable organe des intérêts d'une population laborieuse et courageuse, s'il avait eu des faiblesses qui ne se pardonnent pas ou des oubliettes qui vous condamnent, aurait-il vécu aussi longtemps, et dans l'amitié des siens, et dans la sympathie de ses confrères et dans le respect de ses adversaires?

Sans doute, tout récemment, il a été frappé dans son fondateur et dans son éditeur. La mort a emporté celui que nous aimions tous et que nous estimions tous. Charles Dupaty n'est plus. Mais le *Pionnier* porte encore le nom de celle qui fut longtemps l'épouse et l'associée de notre ami disparu. Et si Dupaty n'est plus là le *Pionnier* n'en garde pas moins sa pensée, sa tradition, sa politique et son dévouement à la cause de l'Assomption et aux intérêts démocratiques de la Louisiane. Rien ne sera changé dans la foi et dans la conduite du *Pionnier*.

Les nouveaux rédacteurs respecteront scrupuleusement le programme qui a valu l'estime et la durée à l'organe de la paroisse Assomption. On peut compter sur eux, sur leur bonne volonté, sur leur fidélité, sur leur constant désir de bien, de justice et d'honneur louisianais. Ce ne sont ni des étrangers, ni des inconnus, ni des inexpérimentés. Ils sauront, convenablement sinon avec éclat, consciencieusement sinon supérieurement, tenir la plume qui se respecte, qui respecte et qui fait œuvre de concorde et de raison.

En retour, chers paroissiens et lecteurs, le *Pionnier* compte sur votre amitié continuée, votre bienveillance prolongée et votre estime nécessaire.

Il vous remercie d'avance.

En attendant, comme il approche de la trentaine, qui n'a pas cessé d'être l'âge viril, mais qui vous autorise peut-être à meilleur goût ou à rafraîchissement de toilette, le *Pionnier* se permet un habit neuf, un peu moins serré aux jointures et sans doute plus gracieux. C'est pour plaire à ses lecteurs et à ses lectrices qu'il a cette grande audace de coquetterie. Mais il ne deviendra jamais suffisant et présomptueux. Campagnard il est, et campagnard il restera.

Croyez également qu'il continuera à parler anglais et à parler français.

L'anglais est notre langue nationale.

Le français, pour beaucoup d'entre nous, est la langue du père ou de l'aïeul. Nos mères la parlent ou l'ont parlée.

Louisianais, ayons ce souvenir, ce culte et cette force.

—La terre avait soif et les plantes souffraient.

La canne à sucre et le maïs demandaient à boire.

Le planteur et l'agriculteur commençaient à craindre, et la pluie était attendue comme une bénédiction d'en haut.

Mais la pluie est venue, et des "doublons, comme disent les Espagnols, sont tombés sur nos champs de canne et de maïs."

Et la terre n'a plus soif, et les plantes ne souffrent plus. Elles poussent avec une incroyable vigueur, à vue d'œil et pour la grande joie des agriculteurs et des planteurs.

Tout est sauvé.

Toutefois, il ne conviendrait pas que la pluie nous continuât trop ses faveurs, ses libéralités et ses "avalasses" de St. Médard.

"Sat prata biberunt", comme disait Virgile, un vieil Acadien des temps passés qui a écrit un poème intitulé: Les "Georgiques."

—Nous avons à regretter la mort de M. Carlos Triche, décédé jeudi dernier, à Paincourtville, à l'âge de 98 ans et 10 mois. M. Triche était né à la paroisse St. Jacques et résidait à Paincourt depuis une soixantaine d'années. Nous osons affirmer qu'il était l'habitant le plus âgé de cette paroisse. Nous prions sa famille éplorée de bien accepter nos compliments de condoléance dans cette heure d'épreuve et de tristesse.

Le *Foyer Créole*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 12 juin :

Après une sécheresse prolongée, la St-Médard est venue, et, avec elle, des pluies continuelles et si abondantes que cet même qui les désirait voudraient les voir cesser.

Cependant, leur désir ne semble pas se réaliser cette semaine, car d'épais nuages se traînent lourdement sur nos têtes, et la foudre ne cesse de gronder.

A bientôt les jérémiades.

—Malgré le mauvais temps, dimanche dernier, plusieurs personnes ont assisté à la séance qui avait lieu à l'Eglise St-Jacques et ont généreusement contribué à grossir la recette déjà fort belle de la foire qui avait eu lieu la semaine précédente.

Nous regrettons de ne pouvoir donner le résultat total des fêtes données au bénéfice de l'église.

On nous assure cependant qu'il a été fort beau vu la pénurie des temps.

—Une brillante cérémonie a eu lieu, jeudi dernier, à l'église St-Michel, à l'occasion du mariage de M. David Duhon à Mlle Louise Copponex.

Les RR. PP. du collège, invités par leur ancien élève, assistaient à la cérémonie.

La fanfare du collège, dont M. Duhon était membre pendant son séjour dans cet établissement, lui fit l'honneur de sonner son entrée dans l'église par une brillante marche.

Après une touchante allocution du Rév. P. Durel, qui célébrait le mariage, le Rév. P. Rapier, le président actuel du collège et le directeur de la sodalité à laquelle appartient M. Duhon, le décora d'une magnifique croix.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 12 juin :

—Nous avons trop de pluie depuis quelques jours, ce qui a considérablement nui aux travaux des champs, dans le courant de la semaine.

—Le bayou baisse rapidement, mais la pluie, qu'un appelait à grands cris il y a quelques semaines, tombe, tombe et n'en finit plus. Les chemins commencent à devenir difficiles pour ne pas dire impraticables, l'herbe envahit les récoltes en retard; enfin le cri général est: trop de pluie, trop de pluie! Dans quelques semaines nous entendrons peut-être dire: trop de sec, trop de sec! Ainsi va le monde.

—Mercredi dernier, M. E. P. Wadsworth, de Pattersonville, paroisse Ste-Marie, a été marié à Mlle Lydia Bergeron, de Thibodaux.

Immédiatement après la cérémonie, qui a eu lieu à l'église St. Joseph, les nouveaux époux sont partis pour leur futur demeure à Pattersonville.

"Nous lisons, dans le *South* d'Iberville: Tous les ans, à pareille époque, la même question surgit: Comment nous préserver des fièvres qui ont pour cause les exhalaisons des eaux stagnantes du Bayou Plaquemines? Plusieurs moyens ont été proposés, mais, jusqu'ici, on n'en a essayé aucun. Il faut pourtant faire quelque chose pour améliorer l'état sanitaire de notre localité."

Et le journal part de là pour proposer plusieurs expédients, un entre autres qui consisterait à couper la levée à certaines époques et à inonder la ruc principale de la ville, l'installation de pompes, etc., etc.

La morale de tout cela c'est que les habitants de Plaquemine se trouvent fort mal d'avoir leur bayou bouché. Ce bayou sans eau courante est pour eux une source de pestilence et de misère.

Nous recommandons ces quelques lignes précédentes aux méditations de ceux qui veulent ou qui voulaient faire boucher le Bayou Lafourche. Il est vraiment étonnant qu'une pareille ineptie ait pu entrer dans une cervelle humaine. La science moderne met à notre disposition assez d'autres moyens pour améliorer ou contrôler les cours d'eau navigables, sans qu'il soit nécessaire d'en venir à ces moyens extrêmes dont souffre maintenant Plaquemines, et qui tous les ans coûtent la santé et la vie à un certain nombre de ses habitants. Tout esprit sensé qui voudrait réfléchir cinq minutes à tous les inconvénients et les maux qui résulteraient de la clôture du Bayou Lafourche, sera d'avis, comme nous, que ce serait la mesure la plus désastreuse et la ruine immanquable de notre paroisse.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St-Charles, du 12 juin :

Il s'est déclaré une brèche à la levée Speranza, jeudi dernier. Le chemin et quelques champs du voisinage ont été inondés. Il n'y a pas eu de dégâts sérieux.

—On prétend que plusieurs inspecteurs de chemins et de levées ont été nommés par notre jury de police. Il n'y paraît guère, à voir l'état de nos ponts, de nos rues pleines de trous, de nos levées qui sont si peu soignées.

—Nous avons reçu la visite de M. P. S. Perret, qui demeure dans la partie inférieure de notre paroisse. Avec de nombreux habitants, M. Perret est allé trouver nos édiles et leur a demandé de s'occuper de nos ponts, de nos chemins, de nos levées et surtout de la construction d'un chemin le long de l'ancienne crevasse Davis. Devons-nous espérer que le jury de police fera droit à ces réclamations.

—M. Léon Sarpy avait, la semaine dernière, de nombreux ouvriers occupés à travailler comme des castors à consolider une levée menacée d'une crevasse.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 12 juin :

—La crevasse Bergeron, que les ouvriers du Morgan R. R. avaient abandonnée, a été reprise en sous-œuvre par les riverains, sous la conduite de M. F. Pitre et a été complètement bouchée, mercredi dernier. On est en train, à l'heure qu'il est, de reconstruire la levée, telle qu'elle existait avant l'accident. La compagnie du chemin de fer a, fort généreusement, offert tout le bois nécessaire, et le jury de police de la paroisse a voté des fonds pour nourrir tous les travailleurs, qui, du reste, ne demandent aucune autre rétribution.

La *Défense* publie la dépêche suivante de Rome, 26 mai :

Les bruits répandus par divers journaux sur un échange de notes très vives qui aurait eu lieu ces jours-ci entre le gouvernement français et le Saint-Siège sont sans aucun fondement.

Il me revient de bonne source que dans l'audience que le Saint-Père a accordée à M. Lefèvre de Béhaine, dimanche dernier, pour la remise officielle des trois lettres de M. Grévy demandant au Saint-Père l'élévation à la pourpre des archevêques de Sens, Rennes et Reims, Sa Sainteté aurait manifesté la pensée d'ajourner toute décision au sujet de l'envoi du nonce à Pékin jusqu'après l'issue du grand débat sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat qui peut s'ouvrir devant la Chambre française dans un prochain délai.

On considère en effet ici que soit que le ministère Freycinet doive durer encore, soit qu'il doive être remplacé par un ministère Floquet, le grand débat annoncé jadis par M. Ferry est maintenant devenu presque inévitable. C'est alors que le Saint-Siège arrêtera définitivement sa décision en conséquence.

Nous lisons, dans le *Temps* du 2 juin :

Par 289 voix contre 240, la Chambre des députés a pris, hier, en considération une proposition de MM. Michelin et Planteau tendant à abroger "la loi du 18 germinal an X", c'est-à-dire à dénoncer le Concordat et à séparer l'Eglise de l'Etat. La motion des deux honorables députés de l'extrême gauche, qui semblait avoir fondé une raison sociale pour l'émission contingente de projets de loi, interpellations et propositions, a été favorablement accueillie par le gouvernement. Le ministre des cultes a annoncé que, conformément à sa déclaration d'avènement, le gouvernement avait jugé la question du Concordat devait faire l'objet d'un débat approfondi. M. Freppel a répondu que ce débat ne saurait aboutir, qu'il aurait pour unique résultat d'enrichir les fastes parlementaires de quelques beaux et longs discours, de faire perdre à la Chambre son temps, d'agiter le pays et de lui laisser croire que l'on préfère les discussions académiques au travail utile. M. Thévenet a soutenu une thèse toute contraire. La Chambre a adopté la prise en considération de la proposition.

Comment! les élections pour les conseils généraux vont avoir lieu. De toutes parts, les monarchistes se préparent à la lutte. Et vous voulez ajouter encore à toutes leurs bonnes cartes un vote affirmatif sur la séparation des Eglises et de l'Etat, sur la suppression du budget des cultes? Pour un électeur radical qui vous en saura gré, vous mécontenterez des centaines, des milliers d'électeurs qui répugnent à toute politique extrême, à toute brusque rupture d'équilibre dans le système d'idées et d'institutions sur lequel la nation a vécu jusqu'à présent, de républicains conservateurs, pour dire le mot, qui, tout en votant dans un singulier discrédit, comme si la plus grande injure qu'on pût faire à un républicain était de le croire capable de conserver quelque chose, fût-ce la République.—Voilà un point que nous engageons vivement la Chambre à noter. Plusieurs des républicains qui la composent ont un intérêt personnel dans le résultat des élections aux conseils généraux. Beaucoup ont un intérêt très direct, celui qu'ils portent à leurs amis. Tous ont un intérêt de parti et un intérêt patriotique. Vont-ils, de gaieté de cœur, les sacrifier?

On dira peut-être, selon le sophisme à la mode, que le vote de la Chambre ne décide rien, qu'on est très sûr de la résistance du Sénat, et que les députés peuvent, par conséquent, se donner vis-a-vis de leurs électeurs tous les avantages de l'audace spéculative, sans avoir à craindre les conséquences pratiques de leur hardiesse. D'abord, nous tions absolument que, dans ce cas précis, les électeurs sachent gré à leurs représentants de tant de hardiesse. Ensuite, puisqu'il s'agit d'impressionner le suffrage universel, le vote de la Chambre suffit. Les adversaires de la République savent bien en tirer parti, encore qu'il ne soit pas définitif ni souverain. Ils diront au paysan : la République ne pays plus le clergé; il est réduit à la famine, et c'est à vous de le nourrir; il est persécuté, et c'est à vous de le venger.—Le paysan comprendra très bien ce discours. Que si vous, républicain, vous entreprenez de lui expliquer que derrière la Chambre il y a le Sénat, que jamais le Sénat ne ratifiera le vote de la Chambre, et que d'ailleurs la Chambre a dénoncé votre précisément parce qu'elle comptait que le Sénat refuserait sa ratification, il n'est rien moins que-sûr qu'il comprenne. D'ailleurs, le devez-vous solliciter? Pourrait-il comprendre sans juger? Pourrait-il juger sans condamner?

L'Expulsion des Princes de France.

Le *Figaro*, journal royaliste, se demande comment les Princes accueilleront la loi d'exil et quelle sera leur attitude quand ils en recevront la notification officielle. Il répond ainsi :

Pour le cas où la loi d'exil serait votée par les deux Chambres, on se demande curieusement dans le public comment s'appliquerait cette loi d'ostracisme et quel asile choisiraient momentanément les Princes!

Bien qu'aucune résolution définitive n'ait encore été arrêtée à ce sujet, les Princes, on le comprend, n'ont pas pu ne pas se préoccuper de cette double éventualité, et si certaines questions ont été réservées, certaines autres auraient été dès à présent résolues.

Et d'abord, c'est au château d'Eu, dans sa propriété personnelle et dans son habitation de famille, que M. le comte de Paris aurait décidé d'attendre l'ordre d'expulsion, s'il doit venir. C'est là, qu'entouré des princes de sa maison, et sans doute aussi d'amis dévoués, il recevrait la notification officielle de la mesure.

Le comte de Chambord disait, en écartant l'idée de certaines témérités, "que le roi de France ne peut risquer de se faire mettre au poste." M. le comte de Paris ne compromettra pas davantage la dignité royale; mais il y a cependant des violences qu'il faut faire constater, et sans doute il tiendra, dans la forme qui convient à son caractère et à sa situation, à bien établir qu'il ne cède qu'à la force brutale.

Le Prince pourrait choisir entre la rue de Varennes, à Paris, et le château d'Eu pour recevoir l'injonction officielle. A Paris, la scène eût pu avoir plus d'éclat, avec des proportions plus imposantes, mais aussi avec des inconvénients dont la malveillance aurait pu tirer parti. Rue de Varennes, le Prince aurait eu l'air de chercher une démonstration, de faire appel aux passions politiques. Il ne l'a pas voulu, et, dès le premier moment, il aurait écarté toute idée de ce genre pour aller à Eu, loin de toute excitation et de tout tapage, attendre chez lui les exécuteurs.

Si l'incident eût dû se produire à Paris, certainement un grand nombre de sénateurs, de députés, de royalistes de toutes conditions auraient sollicité l'honneur d'entourer le Prince et de lui faire cortège. Se rendront-ils à Eu, le cas échéant, afin de s'y joindre à toute la population de la petite ville et des environs? Nous l'ignorons, mais nous n'en serions pas surpris. Beaucoup de monarchistes voudront probablement donner ce témoignage au représentant du droit royal, en protestant ainsi eux-mêmes contre la violence faite au premier des Français.

Quoi qu'il advienne, la ville d'Eu semble devoir être le théâtre d'une scène émouvante et mémorable.

Le même journal publie, sur le retour des princes, l'article suivant :

Il n'est aucun de nos lecteurs qui ne se soit demandé comment le comte de Paris a reçu la nouvelle du projet d'expulsion.

En a-t-il été affecté? Que fera-t-il? Que pensent les autres Princes de la famille d'Orléans? Autant de questions qui sont sur les lèvres de tous leurs amis et mêmes sur celles de leurs ennemis politiques.

Avant de répondre, disons que la comtesse de Paris est arrivée hier matin à cinq heures et demie en gare d'Orléans avec son fils aîné et la princesse Hélène.

Une observation en passant. Il n'est pas été difficile au comte de Paris de mûrir le retour de la royauté par un tour sa famille sympathique, c'est-à-dire en la faisant connaître, à toute la ville. On sait le triple prestige de la jeunesse, de la force et de la liberté. Il est suffisant comte de faire cabrioler un bois, à cette ou voiture, sur la chaussée, et d'Orléans, un écuyer de premier ordre, un jeune homme tel que ceux qu'aime à peindre M. Octave Feuillet. Le peuple lui-même était raffolé de ce fils de roi, qui fait penser à celui de la *Belle au bois dormant*.

Moins de trois heures après son arrivée, c'est-à dire à huit heures vingt du matin, la comtesse est partie avec le comte de Paris et ses deux enfants pour le château d'Eu. Les trois autres enfants du comte, les princesses Louise et Isabelle et le prince Ferdinand y sont d'ailleurs depuis quelques jours.

Le comte de Paris a appris en pleine joie, non seulement paternelle, mais encore patriotique, qu'il était menacé d'expulsion.

A toutes les gares, d'Irun à Lisbonne, il avait vu deux mile écussons de France —fleurs de lys d'or sur fond d'azur,—et plus de cent cinquante mille drapeaux tricolores. Il savait que l'ambassadeur de la République française, parlant certainement au nom du gouvernement, avait félicité le roi de Portugal de l'union du duc de Bragance avec la princesse Amélie, et s'était réjoui de ce nouveau lien entre les deux peuples. Ce n'étaient que fêtes, que compliments, que réjouissances,—et tout à coup une dépêche....

Le Prince ne dissimule pas qu'il fut d'autant plus cruellement frappé qu'il ne s'attendait nullement à cette mesure et qu'il croyait ne l'avoir en rien mérité. Tout à son bonheur de père, il n'avait pas eu le temps de lire les interprétations qui ont suivi la fête de l'Hôtel Galliera.

Il ne tarda pourtant pas à se remettre. Il se déclara prêt à faire en cette circonstance, comme en toutes autres, son devoir. Quelques personnes lui donnèrent le conseil d'attendre à Lisbonne la décision des Chambres. Il répondit en annonçant son départ.

—On a certainement pris, lui dit-on, des mesures administratives. Dans la crainte d'une manifestation, on vous interdira de franchir la frontière.

—Je suis Français. J'ai dit que je serais à Paris le 30 mai. J'y serai.

Et il y était.

On s'est contenté de le regarder avec quelque étonnement à la frontière.

Croit-il au vote du projet de loi? Oui. Déjà ses malles sont faites.

A l'heure qu'il est, toutefois, le comte de Paris est seul d'entre les membres de la maison d'Orléans qui ait fait choix d'une demeure en exil. Ah! nous touchons ici le point le plus délicat de la situation. Si le comte attend vilainement l'arrêt qui le mouce, il n'en est pas de même de ses oncles. Le duc d'Aumale, le duc de Nemours, le prince de Joinville étaient rentrés dans la patrie avec une émotion indicible. Ils espéraient y mourir. C'est pour eux surtout que la mesure sera cruelle. Dans leur inquiétude, ils ne trouvent pas le courage de prendre un parti. Ils espèrent ardemment que les Chambres réfléchiront, que leurs amis sauront dire avec éloquence le désintéressement politique de la famille, de toute la famille d'Orléans, qui n'a jamais conspiré, qui n'est prête à remonter sur le trône que par les voies légales.

Or, ces voies légales, l'expulsion les obstrue-t-elle? Elle les ouvre.

Si elle n'atteint, comme on le croit, que le comte de Paris, il y aura, naturellement un débat de conseil dans la famille; le comte suppliant ses oncles et ses cousins de rester en France, ceux-ci se faisant un point d'honneur de partager son exil. Quelle sera la solution? Personne ne la préjuge. Quoi qu'il en soit, le queux des Princes est la grande question du jour. Toute la presse conservatrice, opportuniste, radicale, intransigeante a donné son avis.

MM. les directeurs du séminaire des Missions étrangères en France, viennent de publier le compte-rendu des travaux des missionnaires de leur société en 1885. Les lignes suivantes présentent un saisissant tableau des sanglantes épreuves de cette dernière.

"Depuis plus de deux siècles, la Société des missions étrangères a presque constamment vécu sous le coup de la persécution. Mais aucune année n'avait été témoin d'autant de désastres que celle de 1885; aucune n'a vu couler autant de sang chrétien.

"Dix de nos missionnaires enlevés par le fer des persécuteurs; douze prêtres indigènes massacrés avec soixante catéchistes; trois cents religieuses indigènes et trente mille chrétiens; une faision saccagée avec ses deux cents chrétiens; deux cent cinquante églises ou chapelles saccagées et livrées aux flammes, ainsi que deux séminaires; quarante écoles, soixante-dix résidences de missionnaires ou prêtres indigènes, dix-sept orphelinats, treize communautés de religieuses, une imprimerie, et enfin, les maisons privées de cinquante-cinq mille chrétiens, tel est le triste bilan de l'année 1885.

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Décédée hier mercredi, 16 juin 1886, à 1 heure de l'après-midi, Dame Veuve CHLOE DELPEUCH, née GRANDCHAMPS, à l'âge de 79 ans. Les amis et connaissances des familles Delpeuch, Farnet, Tourtarel, Brocard, Foulon et Staig sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui jeudi, à 5½ heures précises de l'après-midi, de sa dernière résidence, No. 99 rue Toulouse, entre Dauphine et Bourbon.

Décédée, hier après-midi, à 4 heures, à l'âge de 73 ans, Dame Vve NORBERT BOUDOUSQUIÉ, née Adèle Fortier. Les amis et connaissances des familles Boudousquié et Fortier, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, jeudi, à 5 heures précises de sa dernière résidence, No 174 rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.

Décédé, hier mercredi, 16 juin 1886, à 6 heures du matin, à l'âge de 36 ans et 4 mois, CHARLES P. GUÉRIN, natif de cette ville. Les amis et connaissances de son père P. Guérin, de ses frères Jules P. et C. A. Guérin, ainsi que ceux de B. Mairecolas et Michel Lind, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à 3 heures de l'après-midi. Le corps est exposé au No 159 rue Hôpital, près Remparts.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

LE Dr E. J. MIOTON
A transféré son domicile au
No. 42 Rue de l'Esplanade, près Chartres.
Heures de consultations: De 1 à 2½ heures au No 42 Esplanade.
De 2 à 4 heures au No 57 St. Charles.
17[juin—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 15 juin 1886.—Un dividende de TROIS DOLLARS PAR ACTION a été déclaré sur les profits des six premiers mois de l'année, et sera payé le JEUDI, 15 juillet. Tous les transferts du fonds capital faits du 6 au 15 juillet doivent être "ex-dividende".
V. VALLOIS,
16 juin—1m Secrétaire

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104, RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte :

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$214,703 96
Sur les risques maritimes	10,987 55
Sur les risques de rivières	10,310 66
Primes totales	$236,002 19
Moins primes non échues	65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886	$170,382 19

PERTES PAYÉES:

Sur les risques d'incendie	$68,584 58
Sur les risques maritimes	1,587 50
Sur les risques de rivières	1,489 79
Pertes et dépenses, moins l'intérêt	16,457 51
Réassurances et primes remboursées	14,995 43
	$123,095 29
Profits	$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,708 42
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	36,253 41
Primes en collection	24,390 16
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 23
	$538,536 36

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2½ par cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Aristide Hopkins
Jos A. Shakspeare	Jno B. Lallande
M. W. Smith	Paul Fourchy
W. H. Bofinger	D. Fatjo
Paul Capdevielle	Alden McLellan

U. Bassetti.
17 juin—1 mois

COMITE DES TRENTE.
Pour l'organisation de la Fête Nationale du 14 Juillet.

Président Honoraire.
M. le Consul Général de la République Française, Vte. Paul d'Abzac.

Vice-Président Honoraire.
M. W. Conseil.

Formation du Bureau.
MM. André Mailhes, Président; A. Capiton, Vice-Président; J. B. Lavigne, Trésorier; G. Boué, Secrétaire; E. Guellouard, Assist. Secrétaire.

Membres.

Messieurs.	
A. Walz.	W. Conseil.
P. Lanaux.	L. A. Burthe.
J. C. Bernard.	F. Toujan.
Ch. Adoue.	B. Abadie.
J. P. Jacobs.	A. Bongère.
E. Scheidecker.	S. Vidalat.
J. Tastet.	B. Borie.
G. Palotout.	F. Jaubert.
J. Dutrey.	F. R. Duplerris.
M. Dufour.	E. J. Dupaquier.
Ch. L. Franz.	A. Lambert.
L. Haubtman.	E. Tujague.
	J. A. Maillhes.

Sous-Comités.

Sous-Comité de Finances.
MM. A. Capiton, Président. A. Walz, J. B. Lavigne, F. Toujan, F. R. Duplerris.

Sous-Comité de Souscription.
MM. P. Lanaux, Président, A. Walz, A. Bongère, G. Palotout, S. Vidalat, F. Jaubert, J. A. Maillhes, A.